Le Stade de France démoli ?

Par **Camille**, le **16/04/2011** à **08:43**

Bonjour,
Bon, d'accord, mon titre est un peu accrocheur mais…

[quote:2nu6o3ld]LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Vu la Constitution ;
…
Vu la loi n° 96-1077 du 11 décembre 1996 relative au contrat de concession du Stade de France à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) ;
…
1. Considérant qu'aux termes de l'article unique de la loi du 11 décembre 1996 susvisée : « Sans préjudice des droits éventuels à l'indemnisation des tiers, est validé le contrat de concession conclu le 29 avril 1995, en application de la loi n° 93-1435 du 31 décembre 1993 relative à la [u:2nu6o3ld]réalisation[/u:2nu6o3ld] d'un grand stade à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) en vue de la Coupe du monde de football de 1998, entre l'État et la société Consortium Grand Stade S.A. (nouvellement dénommée Consortium Stade de France) pour le financement, la conception, [u:2nu6o3ld]la construction, l'entretien et l'exploitation[/u:2nu6o3ld] du grand stade (dénommé Stade de France) à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), équipement sportif d'intérêt national » ;
…
DÉCIDE :

Article 1er.- L'article unique de la loi n° 96-1077 du 11 décembre 1996 relative au contrat de concession du Stade de France à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) est [b:2nu6o3ld][u:2nu6o3ld]contraire à la Constitution[/u:2nu6o3ld][/b:2nu6o3ld].

Rendu public le 11 février 2011.
Journal officiel du 12 février 2011, p. 2758 (@ 51)

http://www.conseil-constitutionnel.fr/c ... 52989.html[/quote:2nu6o3ld]

Donc anticonstitutionnel, le Stade de France ??? Va falloir le démolir ?
Pfffff, avec les affaires Ribéry et l'affaire Domenech, le foot français avait bien besoin de ça !

Et alors, toutes les manifestations organisées au Stade de France, illégales aussi ?

Par exemple, Johnny va être obligé de rembourser tous les billets de son "méga-concert d'adieu" de 2009 et d'annuler son giga-concert de retrouvailles prévu pour juin 2012 ??? Ben

zut alors !

[quote:2nu6o3ld][i:2nu6o3ld]Aque je sens que j'vais y flanquer le feu, moi…[/i:2nu6o3ld][/quote:2nu6o3ld]
8-x

Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés